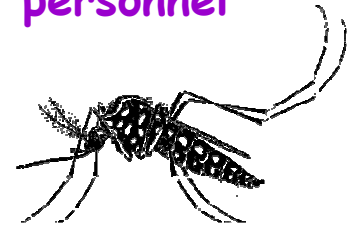


LUTTE CONTRE LA

DENGUE

Comment préserver de la dengue enfants et personnel

DANS LES CRECHES



1

En éliminant les gîtes Larvaires à l'intérieur et l'extérieur de l'établissement :

- éliminer toutes les eaux stagnantes contenues dans des récipients (sous-pots, jouets, cuvettes, gouttières, pneus...)
- en cas de problème ou de question, appeler le service technique de votre mairie

2

En protégeant les enfants des piqûres de moustiques :

- moustiquaires aux fenêtres et sur les lits
- produit anti-moustique adapté au local (plaquettes anti-moustique)
- crèmes anti-moustiques adaptées à l'enfant à appliquer régulièrement (demander aux parents)

3

En avertissant les parents dès que l'enfant a de la fièvre afin que l'enfant consulte rapidement un médecin. Ainsi, selon le diagnostic :

- Le cas pourra être déclaré et le service technique de la commune interviendra rapidement pour traiter l'établissement.
- Il pourra être conseillé aux parents de garder l'enfant afin d'éviter la propagation de l'épidémie dans l'établissement.



Pour tous renseignements complémentaires appelez :

Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Nouvelle-Calédonie : 24 37 29

Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie : 27 33 90

Direction de l' Action Sanitaire et Sociale de la province Sud : 24 25 85

Direction des Affaires Sanitaires et Sociales et des Problèmes de Société de la province Nord : 47 72 30

Service Municipal d'Hygiène de la ville de Nouméa : 27 78 61

Service Technique de votre mairie

